Le 6 octobre 2016

Dominique Furnon,

secrétaire départemental

du SE-Unsa 42

gnants
de l'Unsa

à Monsieur l'IA-DASEN de la Loire

e aux MAT (Maître accueil temporaire)

ecteur d'Académie,

rrier vous demander quelques éclaircissements au sujet de l'indemnité
e proposant comme Maîtres d'accueil temporaire et qui, reconnus par vos
er la mission d'accueillir des étudiants M1 sur l'année scolaire sous forme
filés, soit massés.
comment cette indemnité est calculée ? Au prorata du nombre d'étudiants
forfaitaire annuelle pour mission de MAT ?...

onse, veuillez agréer Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos

e-Unsa